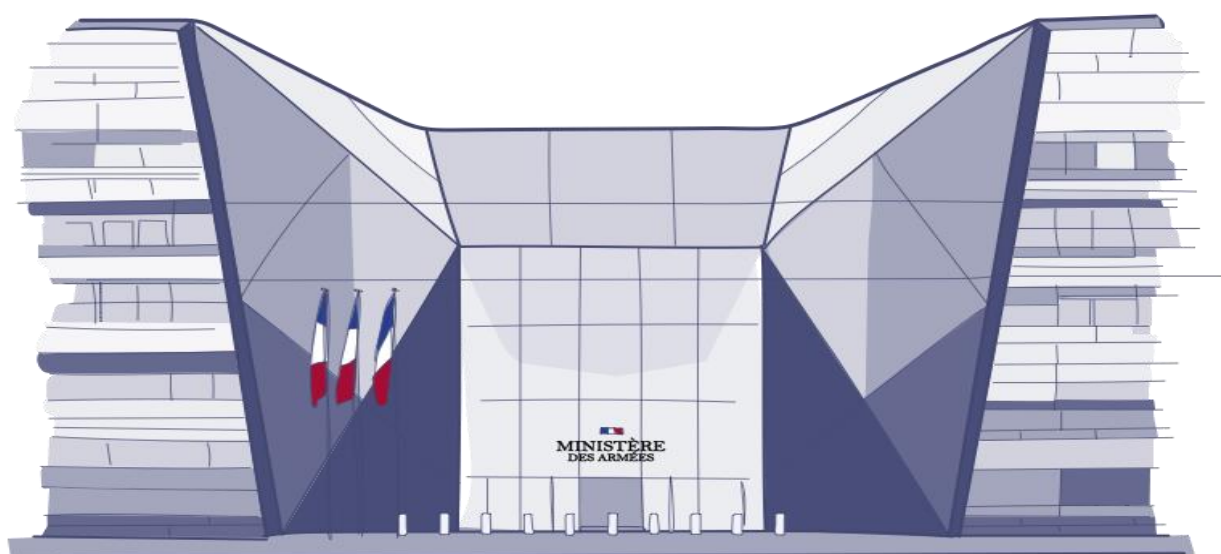




**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CRDOA



RAPPORT SUR LE MINISTÈRE DES ARMÉES

Publication du 13 janvier 2025

Table des matières

Préambule	3
Introduction	5
Présentation du ministère des armées	5
Histoire « topographique » du ministère des armées	5
1 – La gestion des dépôts au ministère des armées	7
1.1 Périmètre du rapport	7
1.2 Organisation des services et méthodologie	9
1.3 L'obligation d'envoi de l'état annuel par le dépositaire	10
1.4 La régularisation des déplacements d'œuvres d'art	11
1.5 Les bases de données	12
2 - Les opérations de récolement des dépôts	13
2.1 L'état d'avancement du récolement des dépôts	13
2.2 Le résultat du récolement des dépôts	17
3 - Le post-récolement des dépôts	18
3.1 Les suites réservées aux biens recherchés	18
3.2 Œuvres retrouvées post-récolement	18
3.3 Plaintes	19
3.4 Titres de perception	21
3.5 Classements	21
3.6 Suites à déterminer	22
Conclusion	23
Annexe 1 : textes de références	25
Annexe 2 : lexique	25
Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites	26
Annexe 4 : œuvres retrouvées	31
Annexe 5 : plaintes déposées	34
Annexe 6 : plaintes à déposer	36
Annexe 7 : implantations historiques du ministère des armées n'accueillant plus de dépôts ..	37

Illustration de la couverture : Ministère des armées, hexagone Balard © Jennifer Le Cann

Préambule

La commission de récolement des dépôts¹ d'œuvres d'art (CRDOA), présidée par une magistrate, présidente de chambre honoraire à la Cour des comptes, est chargée de définir la méthodologie du récolement général des dépôts des biens culturels de l'État et d'en piloter les opérations. L'article D. 113-27 du code du patrimoine précise que les institutions déposantes « *exécutent les opérations de récolement selon les directives et sous le contrôle de la commission* ».

Les œuvres d'art de l'Etat sont :

- **inaliénables** (art. L. 3111-1 du code général de la propriété des personnes publiques) : elles ne peuvent être ni vendues, ni cédées ;
- **imprescriptibles** (art. L. 3111-1 du CG3P) : leur utilisation prolongée n'ouvre aucun droit de propriété. En cas de disparition, elles sont recherchées et peuvent être récupérées, sans limite de temps, auprès de leur détenteur.

La CRDOA veille à ce que, lorsqu'elles sont déposées, ces œuvres soient dûment récolées, c'est-à-dire que soit régulièrement organisé un contrôle de leur présence et leur état. Le présent rapport récapitule, pour le périmètre défini au paragraphe 1.1, l'ensemble des opérations de récolement et post-récolement afférentes. Les chiffres présentés sont issus des rapports de récolement des déposants. Ce rapport ne recense pas les mouvements des œuvres (nouveaux dépôts, restitutions, restaurations, transferts), ultérieurs au récolement, qui n'entrent pas dans le champ de compétence de la commission. Mis en ligne sur la page CRDOA du site du ministère de la culture, le rapport est à la disposition du public.

Les déposants concernés par le présent rapport sont :

Le Centre national des arts plastiques (Cnap), établissement public du ministère chargé de la culture. Il assure la gestion du patrimoine historique et contemporain national, veille à sa présentation publique, encourage et soutient la création dans ses différentes formes d'expression (peinture, performance, sculpture, photographie, installations, vidéo, multimédia, arts graphiques, métiers d'art, design, design graphique). Il comprend une mission de récolement de huit agents.

La délégation au patrimoine de la marine (DPMar), service du ministère des armées. Placée sous les ordres du major général de la marine (MGM), elle joue un rôle de service scientifique affectataire des biens culturels de la marine et elle est le détenteur des collections provenant de l'hôtel de la marine. La DPMar est chargée notamment de coordonner l'ensemble des actions liées à la préservation et la mise en valeur du fonds patrimonial de la marine, d'assurer la conservation des collections, de veiller, en liaison avec le gestionnaire de biens concerné, au respect des conventions établies pour les bâtiments, aéronefs et matériels divers ayant fait l'objet de cession ou de mise en dépôt, de préparer les décisions de la commission du patrimoine de la marine (CPMar) et de veiller à leur exécution. La délégation comprend deux agents dédiés au suivi des biens culturels.

La Manufacture nationale de Sèvres constitue, avec le musée national de la céramique à Sèvres et le musée national Adrien Dubouché à Limoges, l'établissement public administratif Cité de la céramique – Sèvres et Limoges, placé sous la tutelle du ministère chargé de la culture. La Manufacture a pour mission de produire des objets d'art en porcelaine grâce à des techniques rigoureusement manuelles,

¹ Sur les notions de dépôts, déposant, dépositaire, récolement, post-récolement... : cf. Lexique en annexe 2.

transmises de génération en génération, depuis le XVIII^e siècle. L'établissement consacre la moitié de sa production à la création contemporaine. Un service du récolement et du mouvement des œuvres comprend cinq agents.

Le Mobilier national, établissement public du ministère de la culture. Héritier du Garde-Meuble de la Couronne, le Mobilier national a pour mission de contribuer à l'aménagement de l'hôtel et des résidences affectés au président de la République et au Premier ministre, des ambassades de France, des hôtels ministériels, des hôtels des présidents des assemblées ainsi que des cabinets de travail des chefs des grands corps de l'État. Les demandes d'ameublement hors ces membres de droit sont examinées par la commission de contrôle du Mobilier national. Neuf inspecteurs et deux chargés d'études sont affectés au récolement.

Les musées nationaux du ministère de la culture, tels que listés dans le code du patrimoine, et placés sous la tutelle du service des musées de France (SMF). Ce service veille à la gestion des collections des musées (acquisitions, restaurations, mouvement des œuvres, inventaire, diffusion numérique) et est en charge de la muséographie (bâtiments et équipements), de l'économie des professions et de la recherche. Il coordonne notamment les opérations de récolement des collections des musées.

Les musées établissements publics du ministère des armées sont placés sous la tutelle de la direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA). Leur mission est d'assurer la conservation et l'enrichissement des collections nationales, ainsi que la présentation au public du patrimoine historique et culturel dans leurs domaines respectifs. L'administration centrale des armées bénéficie de dépôts du musée de l'armée, du musée national de la marine et du musée de l'air et de l'espace.

Le service historique de la défense (SHD), service à compétence nationale d'archives définitives du ministère des armées. Il gère des fonds d'archives publiques et privées, des collections d'ouvrages et des collections d'objets de symbolique militaire qui ont été pour partie constitués dès le XVII^e siècle. Il contribue par ailleurs aux travaux relatifs à l'histoire de la Défense et constitue un centre de référence dans le domaine de la symbolique militaire. Les collections du SHD représentent une part de la mémoire de la nation que des archivistes, des bibliothécaires, des historiens et des techniciens s'emploient à conserver, transmettre et partager.

Introduction

Présentation du ministère des armées

Le ministère des armées est l'héritier du secrétariat d'État à la guerre de l'Ancien Régime. Devenu ministère de la guerre de 1791 à 1946, puis ministère de la défense, il devient, en 2017, le ministère des armées.

Administration responsable de la préparation et de la mise en œuvre de la politique de défense, ses domaines de compétence sont les suivants² :

« Le ministère des armées est en charge de la préparation et de la mise en œuvre de la politique de défense dont il assume, avec le Premier ministre la responsabilité devant le Parlement.

La mission prioritaire du ministère des armées est d'assurer la protection du territoire national, de la population et des intérêts français partout dans le monde.

Dans l'exercice de ses attributions, le ministre des armées est assisté par :

- Le chef d'état-major des armées (CEMA) pour l'organisation générale des armées (armée de terre, marine nationale, armée de l'air et de l'espace) et des organismes interarmées placés sous son autorité, leur préparation et leur mise en condition d'emploi
- Le délégué général pour l'armement (DGA) en matière de recherche, de réalisation d'équipements des forces, de relations internationales concernant l'armement et de politique industrielle de défense
- Le secrétaire général pour l'administration (SGA) dans tous les domaines de l'administration générale du ministère, notamment en matières budgétaire, financière, juridique, patrimoniale, immobilière, sociale et de ressources humaines ».

Histoire « topographique » du ministère des armées

Après la Révolution française, le ministère de la guerre investit l'îlot Saint-Germain³ qui devient le siège historique de l'institution militaire : ainsi, l'hôtel de Brienne devient, en 1817, le siège du ministre de la guerre, du ministre de la défense puis du ministère des armées en 2017. De nouveaux bâtiments sont construits sur le boulevard Saint-Germain entre 1867 et 1877. Au cours du XIX^e siècle, d'autres services de la défense investissent de nouveaux sites comme la parcelle Saint-Thomas d'Aquin. Au cours du XX^e siècle, les services de l'armée de l'air et l'administration générale de l'armement (DGA) s'installent à leur création le long des grands boulevards dans le 15^e arrondissement de Paris (Victor et général Martial Valin).

L'hôtel de la marine abritait, quant à lui, les administrations de la marine depuis 1789.

Suite à la publication du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* en 2008 et dans le contexte de la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) en 2007, le ministère de la défense entame une réorganisation institutionnelle et fonctionnelle de son administration.

² <https://www.info.gouv.fr/ministere/ministere-des-armees-et-des-anciens-combattants>

³ L'îlot urbain délimité par la rue de Bourgogne, la rue de l'Université, la rue Bellechasse, la rue Saint-Dominique et le boulevard Saint-Germain, est situé dans le 7^e arrondissement de Paris.

L'objectif de cette réforme est de renforcer la cohésion par un pilotage plus stratégique et une organisation plus cohérente, cette nouvelle gouvernance étant facilitée par le regroupement sur un site unique des états-majors et des services de l'administration centrale. Le site retenu est l'emprise située au sud-ouest de Paris entre le boulevard périphérique et le boulevard du Général Valin, propriété de la défense.

Après 3 années de travaux, l'hexagone Balard est officiellement inauguré le 5 novembre 2015 par le président de la République. Ce projet immobilier a permis de rassembler sur un site unique 9 300 agents répartis sur 12 sites et a occasionné, entre 2016 et 2019, la cession de plusieurs immeubles situés au cœur de l'îlot Saint-Germain et dans d'autres arrondissements parisiens⁴ dans lesquels se trouvaient de nombreux dépôts.

Dans la perspective de ce déménagement, des visites systématiques des locaux libérés ont été réalisées par des conservateurs du patrimoine des armées, ainsi que par les principaux déposants du ministère de la culture entre octobre 2013 et décembre 2015. Ces inspections ont permis de clarifier la gestion des biens dans l'administration centrale du ministère en menant des opérations de récolement et en renouvelant les conventions de dépôts pour les biens en provenance des musées des armées. L'ensemble des opérations a été piloté par le service parisien de soutien à l'administration centrale (SPAC)⁵, la coordination et le contrôle des mouvements d'œuvres d'art et de biens culturels par la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA)⁶.

Enfin, comme il n'était initialement pas prévu que le site de Balard puisse accueillir des biens culturels, 396 retours de dépôts ont été effectués : 170 dépôts en provenance de déposants relevant du ministère de la culture ; 226 dépôts en provenance de déposants relevant du ministère des armées.

⁴ Voir annexe 7.

⁵ Le service a été supprimé le 1^{er} janvier 2021 et ses missions ont été reprises par le service du commissariat des armées (SCA).

⁶ Actuelle direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) depuis le 1^{er} avril 2022.

1 – La gestion des dépôts au ministère des armées

1.1 Périmètre du rapport

Le périmètre de ce rapport est déterminé par le champ de compétence de l'administration centrale du ministère des armées défini par le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009⁷ portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense.

En outre, compte tenu des modalités de gestion logistique des biens culturels au sein du ministère des armées, il faut intégrer à ce périmètre les sites du Val-de-Grâce et des Invalides (hors musée du service de santé des armées, musée de l'armée et musée de l'Ordre de la Libération), ainsi que l'Ecole militaire.

En 2024, les adresses concernées sont les suivantes :

A Paris :

- **Hôtel de Brienne, 14 rue Saint-Dominique, Paris 7^e arrondissement** : ministre et cabinet du ministre.
- **Hôtel de Bourbon-Busset : 16 rue Saint-Dominique, Paris 7^e arrondissement** : secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et de la mémoire.
- **Hexagone Balard⁸, 60 boulevard du Général Valin, 26 boulevard Victor et 15 avenue de la Porte de Sèvres, Paris 15^e arrondissement** :
 - Etats-majors
 - Direction générale de l'armement (DGA)
 - Secrétariat général pour l'administration (SGA)⁹
- **Hôpital du Val-de-Grâce** :
 - **1 place Alphonse Laveran, Paris 5^e arrondissement** : direction centrale du service de santé des armées (DCSSA) et Inspection du service de santé des armées (ISSA)
 - **74 boulevard de Port-Royal, Paris 5^e arrondissement** : hôpital d'instruction des armées
- **Hôtel des Invalides, 129 rue de Grenelle, 2 et 4 boulevard des Invalides, 17 boulevard de la Tour-Maubourg (l'ensemble Paris 7^e arrondissement)** : résidences de fonction
- **Ecole militaire, 1 et 13 place Joffre, Paris 7^e arrondissement** :
 - Résidence de fonction du chef d'état-major des armées
 - Centre de doctrine et d'enseignement du commandement

⁷ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021113744>

⁸ L'adresse officielle de l'hexagone Balard est désormais le 60 boulevard Général Martial Valin, avec la précision de la parcelle pour les dépôts (Ouest et Est). Les conventions de dépôt seront actualisées en ce sens.

⁹ Le 5 bis avenue de la Porte de Sèvre a été renuméroté en 15 en 2022.

- Groupement de soutien de base de défense de Paris (SGBD)
- Chapelle Saint-Louis

En Ile-de-France et en région :

- **Château de Vincennes, avenue de Paris, Vincennes** : service historique de la défense (SHD)
- **Quartier Ingénieur-Général-Jayat, Versailles** : structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres
- **3 rue de l'Indépendance-américaine, Versailles** : direction centrale du service d'infrastructure de la Défense¹⁰
- **75 rue du Parc Quartier Bellecombe, Orléans** : direction du service national et de la jeunesse (DCSID)¹¹ :
- **Rocade Est - Échangeur de Guerry, Bourges** : direction générale de l'armement techniques terrestres

Le présent rapport traite de tous les dépôts dont bénéficie aujourd'hui l'administration centrale du ministère des armées et qui se situent dans les bâtiments cités ci-dessus. Toutefois, la liste des bâtiments concernés par ce rapport ne serait pas complète si ne s'y ajoutaient pas les bâtiments anciennement occupés par ce ministère, dans lesquels des disparitions d'œuvres ont été antérieurement constatées. Il s'agit des adresses suivantes¹² :

- 60 boulevard Saint-Germain, Paris 5^e arrondissement (état-major des armées, états-majors de l'armée de terre, inspection des armées)
- 10 rue Saint-Dominique, Paris 7^e arrondissement (SGA)
- 231 boulevard Saint-Germain, Paris 7^e arrondissement (SGA dont la direction de la fonction militaire et des affaires juridiques, bureaux de l'état-major des armées et de l'état-major de l'armée de terre)
- Pavillon de Penthemont, 37 rue de Bellechasse, Paris 7^e arrondissement (secrétaire d'État chargée des anciens combattants et de la mémoire)
- Hôtel de l'artillerie, 1 place Saint-Thomas D'Aquin, Paris 7^e arrondissement (contrôle général des armées, inspection de l'armée de terre)
- Hôtel de la marine, 2 place de la Concorde, Paris 8^e arrondissement (état-major de la marine nationale)
- Caserne Lourcine, 37 boulevard de Port-Royal, Paris 13^e arrondissement (direction centrale du commissariat de l'armée de terre)
- 1 rue de l'Ermitage, Versailles (état-major interalliés)

A cette liste, il faut ajouter la direction centrale du service de santé des armées (DCCSA) aujourd'hui située au 60 boulevard du Général Valin mais ayant conservé des bureaux au 1 place Alphonse Laveran dans le 5^e arrondissement. Le musée du service de santé des armées, également localisé au 1 place Alphonse Laveran, n'est en revanche pas pris en compte dans ce rapport pour l'administration centrale.

¹⁰ Cette direction est un service du secrétariat général pour l'administration.

¹¹ *Ibid*

¹² Les noms des anciens services occupants figurent entre parenthèses.

Enfin, les biens culturels concernés par ce rapport sont l'ensemble des biens déposés au sein de l'administration centrale des armées. Pour une partie de ces biens, les déposants sont les musées du ministère des armées, pour l'autre partie, les musées et établissements relevant du ministère de la culture. Tous ces biens relèvent du domaine public mobilier, protégé par le code du patrimoine et le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

1.2 Organisation des services et méthodologie

Dépendant du SGA, la direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) définit et met en œuvre les politiques culturelles et mémorielles du ministère¹³.

Pour la DMCA, le pôle collections et valorisation, composé de trois personnels civils dont un conservateur du patrimoine, au sein du bureau des actions culturelles et de musées (BACM) de la sous-direction des patrimoines culturels (SDPC), est compétent pour la gestion des dépôts d'œuvres d'art de l'État au sein de l'administration centrale des armées.

Un des enjeux principaux de la gestion des œuvres d'art est la traçabilité des mouvements. Il est trop fréquent qu'une œuvre soit déplacée parce qu'elle n'est pas au goût du nouvel occupant par exemple, sans que ce déplacement soit mentionné dans un document ou une base de données. C'est pourquoi la CRDOA a émis huit recommandations¹⁴ au titre de la traçabilité et a invité le ministère des armées à préciser quelles étaient les procédures mises en place ou envisagées au regard de ces recommandations :

1. Existence d'une note de cadrage organisant la gestion des œuvres d'art au sein du ministère. Au ministère des armées, 2 instructions ministérielles sont en vigueur :
 - IM n° 97/DEF/DMPA/DPC, *organisant le suivi scientifique et la gestion logistique des biens culturels mobiliers au sein du ministère de la défense du 1^{er} septembre 2014*. Cette instruction est en cours d'actualisation.
 - IM n° 303/DEF/SGA *définissant et organisant au sein du ministère de la défense les musées, centres d'interprétation, conservatoires et salles d'honneur du 8 janvier 2016 actualisée le 20 mars 2023*.
 2. Existence d'un bureau gestionnaire désigné constituant le point de passage obligé de tout mouvement de dépôt d'œuvre d'art (nouveau dépôt, restitution, déplacement dans une autre pièce, restauration, changement d'occupant du bureau où l'œuvre est déposée...).
- Le BACM, grâce à l'outil de gestion des collections Archange, assure un suivi des biens culturels et notamment celui des dépôts et du post-récolement.
3. Existence d'une base de données dédiée : cf. paragraphe 1.5.
 4. PV de prise en charge ou décharge pour tout nouvel occupant d'un bureau bénéficiant de dépôts d'œuvres d'art et PV de mouvement d'œuvre, lorsqu'une nouvelle œuvre est déposée dans une pièce. La CRDOA recommande que de tels PV soient généralisés, ce qui peut

¹³ https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/sga/joe_20220322_0068_0022.pdf

¹⁴ <https://www.culture.gouv.fr/nous-connaître/organisation-du-ministère/commission-de-recolement-des-depots-d-œuvres-d-art/Toutes-les-actualités-de-la-CRDOA/rapport-crdoa-2024-sur-la-tracabilité-des-depôts-d-œuvres-d-art-dans-les-grandes-institutions-de-la-republique>

notamment avoir pour vertu de sensibiliser les nouveaux occupants à la particularité des biens qui leur sont confiés.

Au ministère des armées, depuis la directive n°9557 du 8 juillet 2005, les utilisateurs sont tenus de rendre compte annuellement des œuvres d'art affectées ou déposées dans leurs locaux. Le modèle de PV est en cours de finalisation en lien avec les délégations au patrimoine des armées.

5. Document à remettre au bénéficiaire d'un dépôt : il s'agit d'un document succinct présentant les enjeux liés aux dépôts, notamment la nécessité de porter plainte en cas de disparition ou l'interdiction de déplacer une œuvre sans en informer le déposant via le bureau gestionnaire.

Les dépositaires et utilisateurs de biens culturels du ministère des armées ont reçu une note n°1D21008158 en date du 22 avril 2021 relative au dépôt de plainte suite à la disparition de biens culturels précisant l'obligation de déposer plainte et la procédure à suivre.

De plus, le *Guide du dépositaire*, rédigé par le ministère de la culture, est disponible depuis 2016 sur l'espace d'échange d'Archange.

D'autres documents ont également été rédigés en 2021 comme le *Guide du récolement des biens culturels* et le *Guide de la conservation préventive des biens culturels*, tous deux en cours de mise à jour.

6. Ticket informatique, permettant au bénéficiaire d'un dépôt d'adresser au bureau gestionnaire des demandes (de nouveau dépôt, de restitution, de déplacement) ou des signalements (dégradation, disparition).

Concernant cette procédure, les essais réalisés au sein du ministère pour la gestion des biens de l'Hôtel de Brienne n'ont pas été concluants.

7. Etablissement d'états annuels.

Depuis la directive n°9557 du 8 juillet 2005, les bénéficiaires de dépôts sont tenus de rendre compte annuellement des œuvres d'art affectées ou déposées dans leurs locaux.

1.3 L'obligation d'envoi de l'état annuel par le dépositaire

Pour faciliter les opérations de récolement, et le cas échéant pour signaler des disparitions entre deux récolements, les dépositaires sont tenus de fournir chaque année à chaque déposant concerné un état des dépôts dont ils bénéficient¹⁵, comportant l'indication de leur emplacement et de leur état de conservation. Il est essentiel que cet état annuel mentionne également les biens non localisés.

La CRDOA veille à ce que tout dépositaire effectue chaque année un inventaire de ses dépôts et que l'état des dépôts ainsi inventoriés soit adressé aux déposants qui doivent l'exploiter. Pour cela, l'état annuel doit être envoyé sous un format numérique exploitable. Ce travail contradictoire permet notamment de réagir rapidement en cas de constat de disparition d'œuvres.

La CRDOA recommande que les états annuels dressés par les musées déposants sous tutelle du ministère de la culture soient également envoyés au SMF.

Elle souligne que l'état annuel doit recenser l'ensemble des dépôts, c'est-à-dire également les œuvres disparues.

¹⁵ Circulaire du 15 avril 2019 relative à la gestion des biens culturels mobiliers d'intérêt public appartenant à l'État dans les administrations.

La direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) met à disposition un module d'inventaire annuel dans l'outil de gestion des collections Archange. Celui-ci, au même titre que le module récolement, propose un PV en version numérique.

A la suite de la migration sur le nouveau socle technique d'avril 2022, le bureau des actions culturelles et des musées (BACM) étudie avec les déposants (essentiellement sous tutelle du ministère de la culture : musée du Louvre, Cnap et Mobilier national), la possibilité d'envoi de tableurs et images par les déposants pour alimenter les bases des dépositaires du ministère des armées et, inversement, d'envoyer l'inventaire annuel aux déposants concernés.

De plus, le BACM étudie la mise en place d'un portail de l'outil de gestion des collections Archange afin de faciliter la gestion des biens dont le ministère a la garde (en tant que déposant et dépositaire) sur tout le territoire via un réseau de correspondants (aides de camp, intendants, responsables logistiques...). Le personnel, essentiellement militaire, étant régulièrement renouvelé, ce portail sécurisé devra être le plus ergonomique possible pour permettre à chaque utilisateur connecté de trouver facilement la liste des biens dont il a la charge, d'en identifier le gestionnaire / déposant / dépositaire, de mettre à jour les informations nécessaires à sa gestion (changement de localisation, nouvelles photos, restauration, fin de dépôt...). En outre, ce portail permettra également de mettre à disposition les textes de référence ainsi que le guide du dépositaire / utilisateur du ministère des armées.

A la date de publication de ce rapport, les états annuels ne sont pas systématiquement établis par l'ensemble des services relevant de l'administration centrale.

1.4 La régularisation des déplacements d'œuvres d'art

Il arrive que certains occupants de bureau déplacent les biens qu'ils ont reçus en dépôt, sans respecter la règle selon laquelle tout déplacement d'une œuvre déposée doit être autorisé par le déposant. La DMCA rappelle régulièrement la nécessité d'informer le déposant pour tout déplacement d'œuvre.

La commission rappelle que chaque dépositaire est astreint à l'obligation¹⁶ de recueillir l'accord du déposant concerné préalablement au déplacement d'un bien. La pratique du déplacement d'un bien sans information de l'autorité déposante est préjudiciable au bon déroulement des récolements : des biens considérés comme recherchés ont, en réalité, juste été déplacés dans un autre lieu.

La CRDOA reste très attentive à ce phénomène qui est à l'origine de la plupart des disparitions d'œuvres. Elle recommande notamment la mise en place de PV de prise en charge, de mouvement et de décharge à faire signer par le bureau gestionnaire à l'agent qui bénéficie de dépôts, à son arrivée comme à son départ et à chaque fois qu'une œuvre supplémentaire est déposée dans son bureau ou au contraire lorsqu'une œuvre est restituée. L'ensemble de ces procédures est décrit dans le rapport sur la traçabilité des dépôts d'œuvres d'art dans les grandes institutions de la République et les dépositaires ¹⁷.

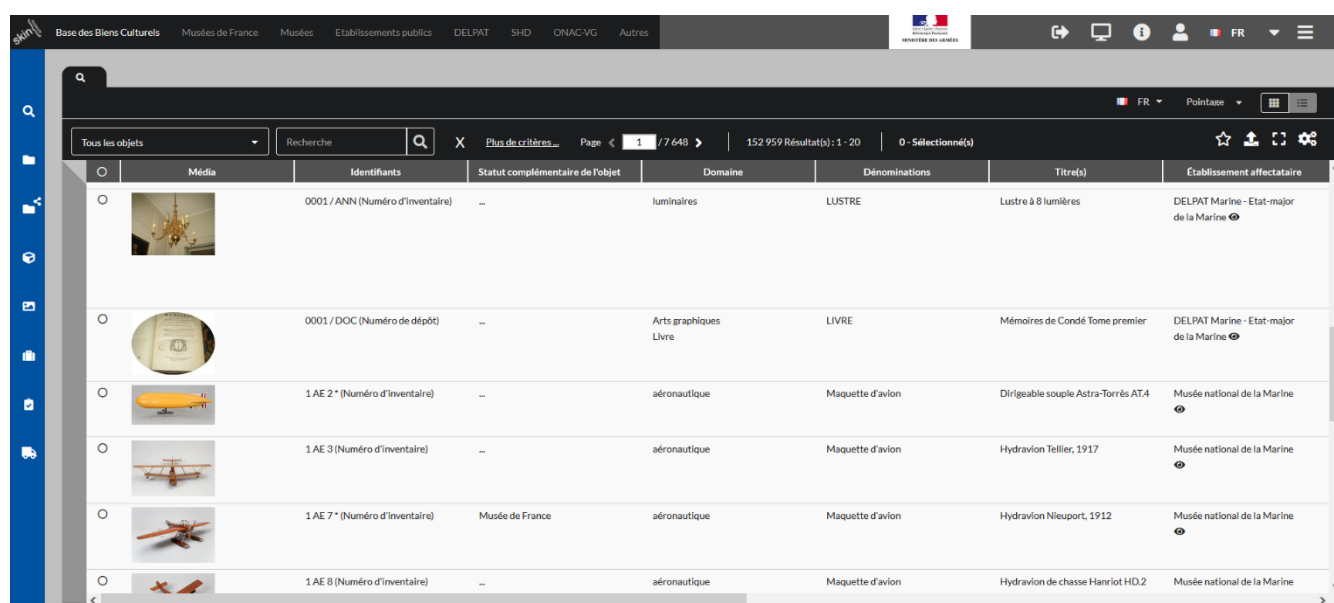
¹⁶ Ibid, articles D. 113-10-1 et D. 113-18 du code du patrimoine, article 7 de l'arrêté du 12 avril 2021 (cf. annexe 1).

¹⁷ <https://www.culture.gouv.fr/nous-connaître/organisation-du-ministère/commission-de-recolement-des-depots-d-œuvres-d-art/Toutes-les-actualités-de-la-CRDOA/rapport-crdoa-2024-sur-la-tracabilité-des-depôts-d-œuvres-d-art-dans-les-grandes-institutions-de-la-république>

1.5 Les bases de données

Les collections au sein du ministère des armées sont gérées par le système d'information Archange *full web*. Cet outil, opérationnel depuis 2015, a migré sur un nouveau socle technique plus ergonomique en avril 2022. Il fédère 36 bases de données comprenant plus de 190 000 notices d'œuvres accessibles à plus de 300 utilisateurs au sein des armées et de l'extérieur (OCBC, SMF, déposants relevant du ministère de la culture, etc.). Le système d'information Archange se compose d'un espace d'échange entre les différentes entités chargées de la gestion des biens, ainsi que de l'application S-Museum pour le suivi des biens culturels. Ce système permet le suivi de trois catégories de biens :

- Inventaire réglementaire des musées de France relevant du code du patrimoine ;
- Inventaire des biens culturels relevant du CG3P ;
- Inventaire des autres biens ne relevant pas du domaine public mobilier (matériels muséographiques, matériels d'étude, dépôts et prêts de personnes privées, documentation...).



The screenshot displays the Archange web application interface. At the top, there is a navigation bar with tabs for 'Base des Biens Culturels', 'Musées de France', 'Musées', 'Etablissements publics', 'DELPAT', 'SHD', 'ONAC-VG', and 'Autres'. Below this is a search bar with the text 'Tous les objets' and a search icon. The main content area shows a table of cultural objects with columns: Média, Identifiants, Statut complémentaire de l'objet, Domaine, Dénominations, Titre(s), and Etablissement affectataire. The table lists several items, including a chandelier, a book, and various aircraft models.

Média	Identifiants	Statut complémentaire de l'objet	Domaine	Dénominations	Titre(s)	Etablissement affectataire
	0001 / ANN (Numéro d'inventaire)	...	luminaires	LUSTRE	Lustre à 8 lumières	DELPAT Marine - Etat-major de la Marine
	0001 / DOC (Numéro de dépôt)	...	Arts graphiques Livre	LIVRE	Mémoires de Condé Tome premier	DELPAT Marine - Etat-major de la Marine
	1 AE 2 * (Numéro d'inventaire)	...	aéronautique	Maquette d'avion	Dirigeable souple Astra-Torres AT.4	Musée national de la Marine
	1 AE 3 (Numéro d'inventaire)	...	aéronautique	Maquette d'avion	Hydravion Tellier, 1917	Musée national de la Marine
	1 AE 7 * (Numéro d'inventaire)	Musée de France	aéronautique	Maquette d'avion	Hydravion Nieuport, 1912	Musée national de la Marine
	1 AE 8 (Numéro d'inventaire)	...	aéronautique	Maquette d'avion	Hydravion de chasse Hanriot HD.2	Musée national de la Marine

©MINISTERE DES ARMEES - SKINSOFT 2023

2 - Les opérations de récolement des dépôts

Le récolement est conduit par les institutions déposantes. Leurs rapports de mission sont ensuite transmis aux dépositaires, avec copie au secrétariat de la commission. Ces rapports présentent le bilan des récolements (œuvres récolées, localisées, recherchées) et les suites envisagées pour les œuvres recherchées (classement, plainte, titre de perception, etc.).

L'article L. 451-2 du code du patrimoine dispose que les collections des musées de France sont récolées tous les dix ans. Le Mobilier national est tenu d'effectuer un récolement chez chacun des dépositaires de ses biens tous les dix ans, avec indication de l'immeuble où ils sont déposés et de la date de dépôt (article D. 113-21 du code du patrimoine). Le Cnap est également tenu de récoler ses dépôts tous les dix ans (articles D. 113-10 et D. 113-2), ainsi que la Manufacture de Sèvres¹⁸.

Le récolement ne se limite pas à un simple pointage de la présence physique du bien, mais consiste à réaliser une campagne photographique complète du bien, avec indication de sa localisation, de son état, de son marquage, de la conformité de l'inscription à l'inventaire. Les déposants adressent au dépositaire et à la CRDOA les rapports de récolement qui sont exploités ci-après.

2.1 L'état d'avancement du récolement des dépôts

Dans le cadre de la programmation des récolements des ministères et des grandes institutions, le ministère des armées devait être récolé par les grands déposants en 2022¹⁹. Cette programmation a été diversement respectée (cf. détail par déposant ci-dessous).

Déposants	Déposés	Récolés	Restant à récoler	Taux de récolement
Cnap	1502	0	1502	0 %
Manufacture de Sèvres	2437	0	2437	0 %
Délégation au patrimoine de la marine	9	9	0	100,00 %
Mobilier national	1989	1969	20	98,99%
Musée de l'armée	263	263	0	100,00 %
Musée de l'air et de l'espace	33	33	0	100,00 %
Musée national de la marine	39	39	0	100,00 %
Musées nationaux du ministère de la culture	128	119	9	92,97 %
Service historique de la défense	98	98	0	100,00 %
Total	6498	2530	3968	38,94%

Source : déposants - Le détail des récolements par adresse figure en annexe 3.

¹⁸ Arrêté du 12 avril 2021 relatif aux modalités de mises en dépôt des productions de l'établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043378945>

¹⁹ En février 2017, la CRDOA a organisé une réunion avec les déposants pour fixer un programme de récolement. <https://bit.ly/4f4bmN2>

Dans le tableau ci-dessus, chaque ligne indique, pour un déposant donné, le nombre de biens déposés au moment des récolements, le nombre de biens qui ont été effectivement récolés et, le cas échéant, le nombre de biens qui doivent encore être récolés.

Le taux de récolement des dépôts d'œuvres d'art au sein du ministère des armées est de 38,94 %, dans la moyenne de l'ensemble des ministères : 42,28 % (cf. le site de la CRDOA (<https://bit.ly/3uoFhct>)).

Ce taux de 38,94 % de récolement indique que les biens concernés ont été récolés au moins une fois ; pour autant, certains de ces récolements auraient dû être diligentés à nouveau au regard de l'obligation de récolement décennal pesant sur ces déposants. Ainsi, en ne considérant que les récolements effectués au cours des 10 dernières années, **le taux de récolement réel au ministère des armées est de 31,96 %.**

Le cas particulier des dépôts de la délégation au patrimoine de la marine à l'hôtel de la marine

L'hôtel de la marine a été cédé le 18 décembre 2015 par le ministère des armées au Centre des monuments nationaux (CMN).

A la demande de l'état-major de la marine, les biens mobiliers sont restés affectés au ministère des armées et une convention de dépôt, portant sur 611 biens culturels, a été signée le 18 décembre 2015 par le président du CMN et la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DPMA, aujourd'hui DMCA) du ministère des armées.

Toutefois, 154 biens mobiliers ont fait l'objet d'un transfert d'affectation du ministère des armées au bénéfice du CMN. L'arrêté signé par le directeur de la mémoire, de la culture et des archives a été publié le 20 juillet 2023.

Il va, sous peu, être mis fin au dépôt d'une partie des biens et une nouvelle convention de dépôt va être signée entre le ministère des armées (DMCA) et le CMN. Compte tenu de ce contexte mouvant et en l'absence de chiffres consolidés et fiables, les dépôts de ces périmètres ne sont pas pris en compte dans ce rapport²⁰. La délégation au patrimoine de la marine a réalisé un récolement des biens déposés à l'hôtel de la marine dans l'appartement XVIII^e siècle le 3 juin 2024 et a prévu d'achever cette campagne à l'automne 2024 afin de clarifier l'identification de sièges inscrits à l'inventaire annexe.

L'administration centrale du ministère des armées bénéficie de 6498 dépôts d'œuvres d'art de l'Etat dont 38,94 % ont été récolés.

Les biens restant à récoler sont constitués des :

- 1502 dépôts du Cnap ;
- 2437 dépôts de la Manufacture de Sèvres ;
- 20 dépôts du Mobilier national ;
- 9 biens déposés par le musée du Louvre au service historique de la défense : ces biens ont été récolés mais leurs suites n'ont pas été déterminées, ce qui ne permet pas de disposer d'un rapport de récolement complet.

²⁰ A l'exception de 7 dépôts de plaintes effectués pour des biens non localisés. Le détail de ces plaintes figure dans l'annexe « plainte à déposer ».

S'agissant du respect du rythme de récolement décennal, les situations sont variables d'un déposant à l'autre :

Cnap :

Les premiers récolements conduits par le Cnap dans les nombreuses emprises parisiennes du ministère des armées ont commencé dès la création de la CRDOA en 1997, au moment où cette pratique se mettait en place.

Les descriptifs des œuvres du Cnap recensées en dépôt dans ce ministère pouvaient manquer de précisions et les lieux de dépôt n'avaient pas été systématiquement vérifiés en amont des missions in-situ, le corpus des biens concernés (plusieurs centaines) étant conséquent. A ce contexte, s'ajoutaient la charge des recherches archivistiques menées par le Cnap pour répondre à l'inventaire incomplet de la base de données du Cnap, dans laquelle de nombreuses acquisitions de l'administration des beaux-arts n'apparaissaient pas.

Pour répondre à l'évolution méthodologique de la commission en 2018, qui entérine les données des récolements seulement si celles-ci sont consignées dans des rapports complets, la présidente de la CRDOA a décidé, à l'occasion d'une réunion de relecture contradictoire²¹, de considérer l'intégralité des dépôts relatifs à ce périmètre comme restant à récoler.

Il est à noter qu'une adresse a cependant été récolée en 2023 : il s'agit de la résidence du gouverneur militaire de Paris qui fait état de 2 biens non localisés sur 16 dépôts récolés pour lesquels le Cnap a décidé des classements.

Le Cnap indique que le récolement de l'administration centrale du ministère des armées a commencé en 2024. Une situation claire des dépôts du Cnap pourra être dressée à l'issue de cette campagne.

Les adresses à récoler en 2025 seront les suivantes :

- 1 place Alphonse Laveran, Val-de-Grâce, Paris (direction centrale du service de santé des armées)
- 26 boulevard Victor et 60 boulevard du Général Valin, Hexagone Balard, Paris ;
- 231 boulevard Saint-Germain, Paris (ancien état-major des armées) ;
- 14 rue Saint-Dominique, Paris (délégation générale pour l'armement) ;
- 3 rue de l'Indépendance-Américaine, Versailles (service d'infrastructure de défense) ;
- Château de Vincennes, avenue de Paris, Vincennes (service historique de la défense) ;
- 10 place Georges-Clémenceau, Saint-Cloud (direction technique de l'armement terrestre).

Cette liste est établie en fonction des informations communiquées par le Cnap mais n'est pas exhaustive. Elle a vocation à être complétée ultérieurement par le Cnap dans une version actualisée du rapport.

Mobilier national :

Le Mobilier national a récolé la plupart de ses dépôts à l'administration centrale durant la dernière décennie : de nombreuses campagnes de récolement ont eu lieu ces 3 dernières années et se poursuivent à l'heure actuelle.

Manufacture de Sèvres :

²¹ Le 14 novembre 2023 au ministère des armées.

La Manufacture de Sèvres dispose d'un état des dépôts au sein du ministère des armées en attente d'être récolés. Le récolement n'est pas programmé au jour de publication de ce rapport.

Service historique de la défense :

Les récolements menés par le service historique de la défense sont globalement récents, les plus anciens datant de 2012. Tous les biens ont été récolés.

Musées relevant du ministère des armées

Les récolements menés par les musées des armées sont globalement récents. Les plus anciens, datant de 2009 et 2010 pour le musée de l'armée et de 2012 pour le musée de l'air et de l'espace, sont à renouveler.

Le musée national de la marine a commencé le récolement de l'hôtel de Brienne en 2023 qui n'avait pas été inspecté depuis 2012.

Tous les biens ont été récolés au moins une fois.

Musées relevant du ministère de la culture (service des musées de France) :

L'intégralité des dépôts a été récolée au moins une fois. Le détail des récolements est précisé en annexe 3. Cependant certaines campagnes de récolement sont anciennes comme le récolement des dépôts du musée d'Orsay à l'hôtel de Brienne (1997). La CRDOA souligne toutefois que des musées nationaux rencontrent des difficultés pour récoler certains sites en raison des difficultés à identifier un interlocuteur, inhérentes à la rotation des personnels militaires, et des difficultés d'accès aux sites en tant que civils. Ainsi, le château de Fontainebleau, qui n'a pas récolé depuis 1998, a entamé des démarches auprès du service de santé des armées pour organiser une campagne de récolement. Cependant, et malgré l'appui de la DMCA, la démarche du dépositaire est, à ce jour, restée vaine.

La CRDOA rappelle à ces musées nationaux l'obligation légale de diligenter de nouveaux récolements qui pourraient être mutualisés au vu du faible nombre de dépôts par déposant.

2.2 Le résultat du récolement des dépôts

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dépôts récolés entre les biens localisés et les biens qui ne l'ont pas été. Chaque ligne indique, pour un déposant donné, le nombre de biens récolés, localisés et recherchés à la date de ce récolement. Le nombre de biens récolés constitue toujours la somme des biens localisés et des biens recherchés. Les taux de disparitions tiennent compte du nombre de biens retrouvées (cf. 3.2 Œuvres retrouvées post-récolement).

Déposants	Récolés	Localisés	Recherchés	Taux de disparition
Délégation du patrimoine de la marine	9	0	9	77,78 %
Mobilier national	1969	1329	640	31,08%
Musée de l'armée	263	201	62	22,43 %
Musée de l'air et de l'espace	33	30	3	3,03 %
Musée national de la marine	39	39	0	0,00 %
Musées nationaux du ministère de la culture	119	61	58	44,54 %
Service historique de la défense	98	75	23	7,14 %
Totaux	2530	1735	795	29,60%

Source : déposants

Le détail des récolements par adresse figure en annexe 3.

Compte tenu des biens retrouvés post-récolement (cf. 3.2 Œuvres retrouvées post-récolement), les biens non localisés représentent 29,60 % des dépôts récolés pour le ministère des armées. Ce taux est inférieur au taux de disparition de l'ensemble des ministères (57,12 %) pour les rapports déjà publiés (cf. le site de la CRDOA (<https://bit.ly/3uoFhct>)).

Ce taux pourrait évoluer lors de la prise en compte du rapport de récolement à venir de la Manufacture de Sèvres. En effet, les pièces de Sèvres, petites et pour certaines fragiles, peuvent disparaître plus facilement qu'un meuble ou un tableau.

Enfin, il faut souligner que beaucoup de pertes sont anciennes. Ainsi, le rapport de récolement des 798 dépôts du Mobilier national de 2015 à l'hôtel de Brienne fait état de 79 biens non localisés avant 1950 sur un total de 97 non localisés. De même, les récents rapports de récolement font état de peu de nouvelles disparitions d'un récolement à l'autre traduisant une efficacité accrue dans la gestion des biens par le depositaire. Par exemple, le récolement en 2019 des 79 dépôts par le Mobilier national au secrétariat d'Etat auprès du ministre des armées dénombre neuf biens non localisés dont deux perdus depuis le récolement précédent de 2013. L'un de ces biens a été retrouvé après le récolement de 2019.

3 - Le post-récolement des dépôts

À l'issue des opérations de récolement, le déposant doit déterminer les suites à réserver aux œuvres non localisées : dépôt d'une plainte, émission d'un titre de perception, classement (cf. annexe 2, entrée « *Post-récolement des dépôts* »).

La CRDOA s'assure que chaque rapport de récolement faisant apparaître des biens non localisés est assorti des suites réservées à ces constats. En cas de conclusions en vue du dépôt d'une plainte ou de l'émission d'un titre de perception, la CRDOA s'assure de la mise en œuvre effective de ces décisions. En cas d'absence de suites réservées, elle demande aux déposants de prendre les décisions qui s'imposent.

3.1 Les suites réservées aux biens recherchés

Le tableau ci-dessous reprend, pour chaque déposant, le nombre de biens recherchés tel qu'indiqué dans le tableau du paragraphe 2.2. À ces biens dont la disparition a été constatée lors des récolements, s'ajoutent les biens dont la disparition a été constatée depuis les récolements. L'ensemble de ces biens recherchés constitue toujours la somme des trois colonnes suivantes : les biens retrouvés après le récolement, les biens qui ont fait l'objet d'un dépôt de plainte et ceux qui ont fait l'objet d'un classement.

Déposants	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes
Délégation du patrimoine de la marine	9	2	0	7
Mobilier national	640	28	603	9
Musée de l'armée	62	3	48	11
Musée de l'air et de l'espace	3	2	0	1
Musées nationaux du ministère de la culture	58	5	45	8
Service historique de la défense	23	6	16	1
Totaux	795	46	712	37

Source : déposants

Le détail des récolements par adresse figure en annexe 3.

3.2 Œuvres retrouvées post-récolement

Certaines œuvres ne sont pas localisées par le déposant au moment du récolement, mais peuvent être retrouvées ultérieurement, généralement par le dépositaire.

Les œuvres retrouvées après récolement sont détaillées dans l'annexe 4 de ce rapport.

Ces constats militent pour que soit respectée la procédure réglementaire d'envoi d'état annuel par le dépositaire et son exploitation par le déposant rappelée au § 1.3. Cette méthode peut notamment favoriser des localisations d'œuvres en amont de la campagne de récolement et non en aval comme dans les exemples donnés ci-dessous, ce qui peut par exemple éviter des dépôts de plainte non justifiés.

Dépôts recherchés : des glissements successifs jusqu'à leur redécouverte

En mai 2023, la DMCA a retrouvé plusieurs objets du Mobilier national localisés au sein de la direction centrale du service de santé des armées (DCSSA) :

- Quatre fauteuils en palissandre, à incrustations en cuivre à motifs de fleur, époque Louis-Philippe (GMT 31612/1-4) et deux chaises assorties (GMT 31613/1-2) au Val-de-Grâce.
- Une console en acajou, époque Premier Empire (GME 17501) avec marque du château de Saint-Cloud, retrouvée sur le site de l'Hexagone Balard.
- Une pendule portique, en palissandre, ornée de filets en cuivre, époque Louis-Philippe (63367), retrouvée sur le site de l'hexagone Balard.

Cet ensemble mobilier, à l'origine déposé dans les locaux du gouverneur militaire de Paris, avait été récolé et localisé en 1997 aux Invalides, dans le bureau du directeur de la direction centrale du service de santé des armées, par le Mobilier national, avant d'en perdre la trace. Non localisés à l'occasion de plusieurs campagnes de récolement menées par le Mobilier national, leur redécouverte en 2023 met en avant l'intérêt de rechercher les biens non localisés et plus encore la nécessité, pour les dépositaires, de se doter de procédures de traçabilité.

Au total, 46 œuvres ont été retrouvées post-récolement dans des circonstances diverses, chez les dépositaires ou chez les déposants, d'où la nécessité de tracer tout mouvement²².

La CRDOA rappelle l'interdiction de déplacer une œuvre sans en informer le déposant via le bureau gestionnaire. Concernant le ministère des armées, ces glissements ont été visiblement assez fréquents entre services de l'administration centrale mais aussi entre ces derniers et services déconcentrés et expliquent certaines disparitions.

3.3 Plaintes

Le tableau ci-dessous présente le détail des dépôts de plainte qui ont été demandés par les déposants, au nombre de 37.

Le détail des plaintes déposées et à déposer figure dans les annexes 5 et 6 de ce rapport.

La plainte est une action de signalement aux services de police de la disparition d'un bien, ce qui a notamment pour effet d'enregistrer la notice de l'œuvre sur la base de données de l'OCBC et ainsi de favoriser les chances de redécouverte. La plainte est décidée par le déposant (parfois par le dépositaire qui porte plainte spontanément s'il constate une disparition). C'est généralement le

²² Le détail des biens retrouvés figure en annexe 4.

dépositaire qui dépose plainte ; parfois le déposant dans certains cas particuliers (inaction du dépositaire).

La plainte doit comporter le plus de précisions possibles permettant l'identification du bien (photographies ou iconographie, dernière localisation connue du bien, statut juridique, dimensions, accidents, manques, restaurations, marquages) ainsi que tous éléments utiles sur les circonstances des faits.

Ainsi, à l'occasion de ce rapport, l'aquarelle *Passage du Danube à Vienne en 1805*, n° d'inventaire : GR 7 M B 136, appartenant à la « collection du ministre²³ », déposée à l'inspection générale de l'armée de terre à l'Ilot Saint-Germain, qui avait précédemment fait l'objet d'un classement, fera finalement l'objet d'un dépôt de plainte, le service historique de la défense ayant trouvé une photo de bonne qualité de cette œuvre.

Le délai qui s'écoule entre le constat de la disparition d'une œuvre et le dépôt de plainte afférent doit être le plus court possible, afin de favoriser les chances de redécouverte.

Il est rappelé que les institutions déposantes, l'office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC - direction centrale de la police judiciaire) et la CRDOA doivent être destinataires d'une copie du récépissé de dépôt de plainte lorsque cette mesure a été décidée. Pour l'ensemble de ces démarches, la CRDOA (crdoa@culture.gouv.fr) est à la disposition des institutions dépositaires pour apporter conseil et soutien.

Il appartient à toute personne qui obtiendrait des informations sur les œuvres disparues d'avertir aussitôt la CRDOA (crdoa@culture.gouv.fr) qui transmettra les éléments recueillis au déposant concerné.

²³ Le fonds iconographique conservé par le Service historique de la Défense (CHA, Vincennes) recèle une particularité : une collection d'art graphique (dessins, estampes, aquarelles et peintures), connue sous le nom de « collection du ministre de la guerre ». Cet ensemble, comptant près de 4 000 œuvres figurées (à raison de trois dessins pour une aquarelle), a été réalisé entre le XVII^e siècle et 1902 par le personnel du dépôt de la guerre ou sous l'impulsion de celui-ci. Dans cette période, la production de dessins et d'œuvres peintes n'est pas linéaire mais suit différentes phases, étroitement liées à l'histoire militaire française et à celle de cette institution. Depuis le début du XX^e siècle, des dons et quelques acquisitions ont enrichi la collection. La « collection du ministre » compose la sous-série GR 7 M du cadre de classement des archives de l'armée de terre. La « [collection du ministre](#) » est présentée au grand public sur le [site Mémoire des Hommes](#).

Déposants	Plaintes	Plaintes déposées	Plaintes à déposer
Délégation du patrimoine de la marine	7	7	0
Mobilier national	9	9	0
Musée de l'armée	11	11	0
Musée de l'air et de l'espace	1	1	0
Musées nationaux du ministère de la culture	8	5	3
Service historique de la défense	1	0	1
Totaux	37	33	4

Source : déposants

S'agissant du Cnap, une réunion de délibération s'est tenue en 2017 pour établir la liste des biens devant faire l'objet de dépôts de plainte au regard des récolements effectués. Ce rapport ne prenant pas en compte les chiffres de récolement du Cnap, cette liste n'est pas présentée ici et fera l'objet d'une actualisation au regard des campagnes programmées en 2025.

Il reste 4 plaintes en attente d'être déposées. La CRDOA recommande que ces plaintes soient déposées sans tarder.

Depuis plusieurs années et notamment depuis 2011 avec la création d'Etalab, le gouvernement s'est engagé dans une politique d'ouverture des données publiques. Depuis le 7 octobre 2018, les administrations doivent spontanément publier leurs données. Dans cette perspective, la commission recommande à tous les déposants de publier en ligne leurs données en matière de dépôts en indiquant notamment quels sont les biens recherchés, avec photographies, sous réserve du respect des droits de propriété intellectuelle. Même si la qualité de la photo n'est pas optimale, sa publication reste de nature à favoriser la redécouverte de l'œuvre, et la démarche répond à l'obligation faite aux administrations de publier leurs données.

3.4 Titres de perception

Le tapis (GMT 32142) déposé au secrétariat d'Etat aux anciens combattants et non localisé en 2019 au 16 rue Saint-Dominique, fera l'objet de l'émission d'un titre de perception d'un montant de 1 628 euros.

3.5 Classements

712 classements ont été prononcés pour des œuvres recherchées post-récolement au ministère des armées. Plusieurs raisons peuvent conduire la commission à constater le classement du dossier :

- la date très ancienne du dépôt,
- l'absence de photographie de l'œuvre, qui réduit les chances de la retrouver et conduit à ne pas encombrer les registres déjà chargés des plaintes enregistrées par les services de police : c'est le cas d'un grand nombre de dépôts recherchés au sein du ministère des armées comme les dépôts ...
- la difficulté d'identifier un objet au sein d'une série archéologique, numismatique ou de céramique.

Le classement n'est pas une renonciation à retrouver l'œuvre, qui reste inscrite sur les inventaires du dépositaire, du déposant et dans la base de données de la CRDOA.

3.6 Suites à déterminer

9 œuvres du département des peintures du musée du Louvre déposés au service historique de la défense et non localisés en 2008 restent en attente de suites. Le service des musées de France souhaite attendre le prochain récolement de ces biens, programmé en 2025, pour confirmer leur possible destruction et décider des suites.

Conclusion

L'entreprise générale de récolement, mise en œuvre selon les directives et sous le contrôle de la CRDOA, a pour objectif premier de préserver et de valoriser le patrimoine culturel français.

Les rapports établis par la CRDOA pour l'ensemble des déposants et dépositaires ont notamment pour fonction de sensibiliser déposants et dépositaires à l'importance d'une gestion rigoureuse des biens culturels déposés par l'État qui font partie, selon l'article L. 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, de son domaine public mobilier, et sont notamment à ce titre inaliénables.

Alors que la CRDOA avait programmé le récolement de l'administration centrale du ministère des armées pour 2022, le principal constat qui se dégage de ce rapport est l'absence de récolement complet du Cnap et de la Manufacture de Sèvres, et le caractère trop ancien, au regard des textes applicables, des récolements des musées nationaux. Il est à noter que le Cnap va diligenter en 2025 une campagne complète de récolement.

Ainsi, le taux de récolement s'élève aujourd'hui à 38,94 % et à 31,96 % en ne considérant que les récolements effectués au cours des 10 dernières années.

Le ministère des armées se distingue par un taux de disparition relativement faible (31,46 %), preuve que les procédures mises en place par le bureau des actions culturelles et de musées (BACM) en termes de traçabilité et que le déploiement du système d'information Archange contribuent à une meilleure gestion des dépôts et à une limitation des pertes constatées lors des derniers récolements. Cependant, ce taux est biaisé par l'absence de chiffres de récolement pour le Cnap et la Manufacture de Sèvres. Il sera actualisé à réception des rapports de récolement.

Par ailleurs, les opérations de récolement programmées dans la perspective du déménagement sur le site de Balard qui ont permis de clarifier la situation et la gestion des biens en dépôt peuvent expliquer ce faible taux de disparition.

Les évolutions récentes et à venir de l'outil de gestion des collections et la refonte en cours de l'instruction ministérielle organisant le suivi scientifique et la gestion logistique des biens culturels mobiliers au sein du ministère des armées²⁴ traduisent une volonté d'aller plus loin dans la sécurisation et la rationalisation de la gestion des dépôts, notamment par la mise en œuvre de canaux d'échanges avec les déposants et les entités dépositaires d'une part, et l'amélioration des procédures internes, d'autre part. Il conviendra d'évaluer l'efficacité de ces évolutions dans un futur proche.

46 œuvres non localisées au moment des récolements ont été retrouvées. Nombre d'entre elles ont été localisées dans les réserves des déposants, sur le lieu de dépôt mais à un autre emplacement ou encore dans un autre lieu de dépôt parfois éloigné. Tous ces cas témoignent du manque de traçabilité des opérations de mouvements d'œuvres existant à une certaine époque²⁵. De façon plus générale, la plupart des disparitions constatées pour l'administration centrale du ministère des armées sont anciennes et antérieures aux premières opérations de récolement.

Les procédures mises en œuvre par le BACM ont pour finalité de limiter ces écueils, d'autant que la concentration des services de l'administration centrale sur le site de Balard a permis une rationalisation de la politique des dépôts et la réduction du nombre de lieux de dépôts pour ce périmètre.

²⁴ Cf. page 10.

²⁵ <https://www.culture.gouv.fr/nous-connaître/organisation-du-ministère/commission-de-recolement-des-depots-d-aeuvres-d-art/Toutes-les-actualites-de-la-CRDOA/rapport-crdoa-2024-sur-la-tracabilite-des-depots-d-aeuvres-d-art-dans-les-grandes-institutions-de-la-republique-les-depositaires>

Enfin, la CRDOA rappelle que les rapports de récolement doivent être rédigés dès la fin du récolement (voire concomitamment lors d'opérations de récolement importantes), ce qui permet de ne pas perdre la mémoire des actions de récolement et ainsi facilite la rédaction du rapport, tout en favorisant la possibilité que les suites puissent être mises en œuvre rapidement, particulièrement les demandes de dépôts de plaintes. Rappelons que 4 plaintes restent à déposer par le ministère des armées. Cette procédure optimisant les chances de redécouverte, il est impératif de procéder rapidement à ces dépôts de plainte.

Pour l'ensemble de ces démarches, la CRDOA (crdoa@culture.gouv.fr) est à la disposition de tous.

Annexe 1 : textes de références

- Code général de la propriété des personnes publiques : [article L. 2112-1](#) : domaine public mobilier
- [Circulaire du 15 avril 2019](#) relative à la gestion des biens culturels mobiliers d'intérêt public appartenant à l'État dans les administrations
- Textes instituant la CRDOA : [articles D.113-27](#) et suivants du code du patrimoine
- Textes définissant les modes d'intervention des déposants et les obligations des dépositaires :
 - [Instruction ministérielle N° 97/DEF/DMPA/DPC](#) organisant le suivi scientifique et la gestion logistique des biens culturels mobiliers au sein du ministère de la défense
 - [Instruction ministérielle N° 303/ARM/SGA/DMCA/SDPC](#) définissant et organisant au sein du ministère de la défense les musées, musées de tradition, centres d'interprétation, conservatoires et salles d'honneur, du 20 mars 2023
 - Centre national des arts plastiques : [articles R.113-1](#) et suivants du code du patrimoine
 - Manufacture de Sèvres : [décret n°2009-1643](#) portant création de l'établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges et [arrêté du 12 avril 2021](#) relatif aux modalités de mise en dépôt des productions de l'établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges
 - Mobilier national : [articles D.113-11](#) et suivants du code du patrimoine ; [arrêté du 3 juin 1980](#)
 - Service des musées de France : [articles D. 423-9 à D.423-18](#) et [R. 451-26 à R. 451-28](#) du code du patrimoine

Annexe 2 : lexique

<https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation/Commission-de-recolement-des-depots-d-aeuvres-d-art/Les-outils-de-la-CRDO>

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

- Dans ce tableau figurent les sites cédés ou services ayant déménagé dans lesquels des biens étaient non localisés lors des récolements et les implantations actuelles
- Les noms des services apparaissent tels qu'ils figurent dans les rapports de récolement
- Certains rapports ne précisent pas les services affectataires.
- Certains rapports ne précisent pas l'adresse des lieux des dépôts regroupés sous l'intitulé « ministère des armées »

Lieux de dépôt	Services	Déposants	Dates	A récolet	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes
Hexagone Balard (Paris)										
26 boulevard Victor	Etat-major de l'armée de l'air	Air-espace	2012	0	33	30	3	2	0	1
26 boulevard Victor	État-major de l'armée de l'air	Cnap		11	0	0	0	0	0	0
60 boulevard du général Valin	Chef d'état-major de l'armée de terre	SHD	2016	0	23	23	0	0	0	0
60 boulevard du général Valin (bureau du directeur)	DCSSA	Armée	2017	0	1	1	0	0	0	0
60 boulevard du général Valin	Inspection de l'armée de terre	Armée	2022	0	3	3	0	0	0	0
60 boulevard du général Valin	Espaces d'accueil et de réception, Ministre, direction générale à l'armement, état-major de l'armée de terre, état-major de la marine	Mobilier national		18	0	0	0	0	0	0
60 boulevard du général Valin	Inspection du service de santé des armées	Mobilier national	2023	0	3	3	0	0	0	0
60 boulevard du général Valin	Officier adjoint au major général des armées	Armée	2015	0	1	1	0	0	0	0
Invalides (Paris)										
	Hôtel des Invalides	Louvre-DS	1997	0	6	3	3	0	0	3
2 boulevard des Invalides	Gouverneur des Invalides	Armée	2010	0	42	35	7	0	5	2
4 boulevard des Invalides	Commandement militaire des Invalides	Armée	2017	0	4	4	0	0	0	0

Lieux de dépôt	Services	Déposants	Dates	A récoler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes
17 boulevard de La Tour-Maubourg (résidence)	Chef d'Etat-major de la marine	Mobilier national		2	0	0	0	0	0	0
17 boulevard de La Tour-Maubourg (résidence)	DGA	Mobilier national	2019	0	20	20	0	0	0	0
17 boulevard de La Tour-Maubourg	DGA	Versailles	2016	0	2	2	0	0	0	0
129 rue de Grenelle (résidence)	CEMAT	SHD	2020	0	8	8	0	0	0	0
129 rue de Grenelle (résidence)	CEMATT	Armée	2009	0	7	7	0	0	0	0
129 rue de Grenelle	Etat-major de l'armée de l'air	Versailles	2019	0	5	5	0	0	0	0
129 rue de Grenelle	GMP	Armée	2021	0	52	34	18	0	11	7
129 rue de Grenelle	GMP	Cnap	2023	16	0	0	0	0	0	0
129 rue de Grenelle	GMP	Versailles	1997	0	4	4	0	0	0	0
129 rue de Grenelle (résidence et jardin)	GMP	Orsay	2020	0	2	1	1	0	0	1
129 rue de Grenelle (résidence)	Secrétariat d'Etat rattaché à la ministre	Mobilier national	2019	0	10	10	0	0	0	0
129 rue de Grenelle-2 boulevard des Invalides (cabinet et résidence)	CEMAT et GMP	Mobilier national	2022	0	327	144	183	20	162	1
Saint-Germain (Paris)										
1 place Thomas d'Aquin	IGAT	SHD	2012	0	2	0	2	1	0	1
14 rue Saint-Dominique	Cabinet	Marine	2012	0	25	25	0	0	0	0
14 rue Saint-Dominique	Cabinet	SHD	2012	0	31	22	9	2	7	0
14 rue Saint-Dominique	CEMAT	Armée	2010	0	9	5	4	2	2	0
14 rue Saint-Dominique	DGAT	Cnap		2	0	0	0	0	0	0
14 rue Saint-Dominique (résidence)	Ministre	Marine	2012	0	3	3	0	0	0	0
14 rue Saint-Dominique		Louvre-DAGER	1999	0	3	1	2	0	0	2
14 rue Saint-Dominique		Rodin	2019	0	1	1	0	0	0	0
14 rue Saint-Dominique		Versailles	2016	0	9	9	0	0	0	0
14 rue Saint-Dominique		Orsay	1997	0	1	1	0	0	0	0

Lieux de dépôt	Services	Déposants	Dates	A récoler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes
14 rue Saint-Dominique		Mobilier national	2015	0	895	798	97	1	92	4
14 rue Saint-Dominique		Armée	2017	0	72	63	9	0	9	0
14 rue Saint-Dominique		Louvre-DP	1997	0	3	3	0	0	0	0
16 rue Saint-Dominique	Secrétariat d'État rattaché au ministre	Mobilier national	2019	0	62	53	9	1	8	0
16 rue Saint-Dominique		Louvre-DP	1997	0	1	1	0	0	0	0
60 boulevard Saint-Germain	Chef d'Etat-major des armées.	Armée	2015	0	17	10	7	0	7	0
231 boulevard Saint-Germain	Etat-major des armées	Cnap		3	0	0	0	0	0	0
231 boulevard Saint-Germain	Etat-major des armées, Etat-major de l'armée de terre	Mobilier national		0	13	0	13	2	11	0
Ilôt Saint-Germain		Versailles	1997	0	2	0	2	0	0	2
Val-de-Grâce (Paris)										
1 place Alphonse Laveran	Ecole	Mobilier national	2021	0	47	45	2	0	1	1
Val-de-Grâce	DCSSA	Cnap		2	0	0	0	0	0	0
Val-de-Grâce	Eglise	Louvre-DP	2009	0	1	1	0	0	0	0
Val-de-Grâce	Hôpital	Fontainebleau	1998	0	1	0	1	0	1	0
Concorde (Paris)										
2 place de la Concorde		Cnap		20	0	0	0	0	0	0
2 place de la Concorde		Délégation au patrimoine de la marine		0	9	0	9	2	0	7
2 place de la Concorde (Cabinet et salons de représentation)		Mobilier national	2015	0	287	152	135	1	134	0
Ecole militaire (Paris)										
1 place Joffre	CDEC	Versailles	2006	0	4	4	0	0	0	0
1 place Joffre	Ecole militaire- Chapelle Saint-Louis.	Louvre-DP	2018	0	8	8	0	0	0	0
1 place Joffre	Groupement de soutien de la base de défense	Armée	2018	0	1	1	0	0	0	0

Lieux de dépôt	Services	Déposants	Dates	A récoler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes
13 place Joffre	Centre de doctrine et d'enseignement du commandement	Armée	2015	0	37	23	14	1	11	2
13 place Joffre (résidence)	Chef d'état-major des armées	Marine	2013	0	1	1	0	0	0	0
13 place Joffre (résidence)	Commissariat de l'armée de terre, CEMAT	Mobilier national	2020	0	75	55	20	2	18	0
Régions										
Rocade Est - Échangeur de Guerry, Bourges	DGAT	Armée	2018	0	1	1	0	0	0	0
75 rue du Parc, Orléans	Direction du service national et de la jeunesse.	SHD	2012	0	24	15	9	1	8	0
10 place Georges Clémenceau, Saint-Cloud	DGAT	Cnap		2	0	0	0	0	0	0
1 rue de l'Ermitage, Versailles	État-major interallié	Mobilier national		0	55	0	55	1	54	0
3 rue de l'Indépendance-américaine, Versailles	SID	Armée	2015	0	2	1	1	0	1	0
3 rue de l'Indépendance-américaine, Versailles	Direction centrale du service d'infrastructure de la Défense	Versailles	2024	0	8	8	0	0	0	0
3 rue de l'Indépendance-américaine, Versailles	Direction centrale des infrastructures de défense	Mobilier national	2022	0	1	1	0	0	0	0
3 rue de l'Indépendance-américaine, Versailles	Direction centrale des infrastructures de défense	Cnap		2	0	0	0	0	0	0
Quartier Ingénieur-Général-Jayat, Versailles	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres	Armée	2016	0	14	12	2	0	2	0
Quartier Ingénieur-Général-Jayat, Versailles	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres.	SHD	2012	0	10	7	3	2	1	0
Avenue de Paris, Vincennes	Service historique de la marine	Cnap		4	0	0	0	0	0	0
Avenue de Paris, Vincennes	SHD	Mobilier national	2023	0	74	48	26	0	26	0
Avenue de Paris, Vincennes	SHD	Malmaison	2009	0	1	1	0	0	0	0
Avenue de Paris, Vincennes	SHD	Versailles	2023	0	5	5	0	0	0	0
Avenue de Paris, Vincennes	SHD	Marine	2012	0	10	10	0	0	0	0
Avenue de Paris, Vincennes	SHD	Louvre-DP	2004	9	17	2	15	0	15	0

Lieux de dépôt	Services	Déposants	Dates	A récoler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes
Avenue de Paris, Vincennes	SHD	Louvre-DS	2007	0	1	1	0	0	0	0
Ministère des armées (sans localisation précise)										
Ministère des armées		Sèvres		2437	0	0	0	0	0	0
Ministère des armées		Cnap		1440	0	0	0	0	0	0
Ministère des armées	Ministère de la guerre pour le commandement militaire des régions	Louvre-DP	1997	0	34	0	34	5	29	0
Ministère des armées		Mobilier national		0	100	0	100	0	97	3
Totaux				3968	2530	1735	795	46	712	37

Vert : tous les biens sont récolés au moins une fois et localisés – Jaune : les biens sont récolés au moins une fois et certains sont recherchés – Bleu : restant à récoler

Air-espace : musée de l'air et de l'espace

Armée : musée de l'armée

CDEC : Centre de doctrine et d'enseignement du commandement

CEMAT : chef d'état-major de l'armée de terre

CMN : centre des monuments nationaux

Cnap : centre national des arts plastiques

DCSSA : direction centrale du service de santé des armées

DGA : délégué général à l'armement

DGAT : DGA Techniques terrestres

Fontainebleau : château de Fontainebleau

GMP : gouverneur militaire de Paris

IGAT : Inspection générale de l'armée de terre

Louvre-DP : département des peintures du musée du Louvre

Louvre-DS : département des sculptures du musée du Louvre

Louvre-DAGER : département des antiquités grecques, étrusques et romaines du musée du Louvre

Malmaison : château de Malmaison

Marine : musée national de la marine

Orsay : musée d'Orsay

Rodin : musée Rodin

Sèvres : manufacture de Sèvres

SHD : service historique de la défense

SID : Service d'infrastructure de la défense

Versailles : musée des châteaux de Versailles et Trianon

Annexe 4 : œuvres retrouvées

Délégation au patrimoine de la marine :

2 place de la Concorde, hôtel de la marine

2 œuvres retrouvées en 2016 sur le site de Balard :

1. Boulet de canon (2969/FON)
2. Photographie (photographie du boulet au moment de sa découverte)

Mobilier national

14 rue Saint-Dominique, ministre et cabinet

3. Console (GME 17421), retrouvée sur son lieu de dépôt

16 rue Saint-Dominique, secrétaire d'Etat

4. Fauteuil retrouvé au fort de Vanves et remis en place (GMT 20605)

129 rue de Grenelle et 2 boulevard des Invalides, hôtel des Invalides, état-major de l'armée de terre et gouverneur militaire de Paris :

12 biens non-vus avant 1950 retrouvés ou identifiés :

5. Table à jeu en acajou (GME 3579) localisée en réserve
6. Secrétaire en acajou (GME 5359) localisé dans les réserves
7. Table en chêne (GMH 1692), (GME 5141)
8. Chaise en acajou (GMT 1731) localisée en réserve
9. Table de nuit (GME 3265), vendue par les Domaines en 2004.
10. Fauteuil en bois peint gris (GME 5241)
11. Fauteuil (GMT 7470) localisée en réserve
12. Chaise (GME 5194) localisée en réserve
13. 1^{ère} chaise (GMT 7488) localisée en réserve
14. 2nde chaise (GMT 7488) localisée en réserve
15. 1^{er} rideau de croisée en damas (GMT 7458), vendu par les Domaines en 1925
16. 2nd rideau de croisée en damas (GMT 7458), vendu par les Domaines en 1925

8 biens non-vus après 1950 déposés à la DCSSA dont :

- 2 retrouvés sur le site de l'Hexagone Balard dans le bureau de l'inspecteur des services de santé des armées :

17. Console, en acajou (GME 17501)
18. Pendule portique en palissandre (63367)

- 6 localisés en 1997 aux Invalides, à la DCSSA, ont été retrouvés en 2023 au Val-de-Grâce :

19. 1^{er} fauteuil en palissandre (GMT 31612/1)

- 20. 2nd fauteuil en palissandre (GMT 31612/2)
- 21. 3^e fauteuil en palissandre (GMT 31612/3)
- 22. 4^e fauteuil en palissandre (GMT 31612/4)
- 23. 1^{ère} chaise (GMT 31613/1)
- 24. 2^{nde} chaise (GMT 31613/2)

13 place Joffre militaire

- 25. Portemanteaux avec bronzes (GME 3332), retourné au Mobilier national et renvoyé à l'Elysée en 1923.
- 26. Table en chêne (GME 5625), rayée des inventaires en 1993

2 place de la Concorde, état-major de la marine nationale

- 27. Chaise à grille en acajou (GMT 12995/17) retrouvée dans les réserves du Mobilier national

231 boulevard Saint-Germain (état-major des armées et état-major de l'armée de terre)

- 28. Flambeau (GML 4416/1) et
- 29. Flambeau (GML 4416/2) déposés au 231 boulevard Saint-Germain et retrouvée sur le site de l'Hexagone Balard à l'état-major de l'armée de terre

1 rue de l'Ermitage, Versailles (état-major interalliés)

- 30. Tapis d'Aubusson (GMT 2108), récupéré en 2022 en salle des ventes déposé à l'état-major interalliés situé au 1 rue de l'Ermitage à Versailles

Musée de l'air et de l'espace

26 boulevard Victor, Etat-major de l'armée de l'air

- 31. *Mirage IIIC au départ 2e escadre d'Albert Brenet*, peinture (INV 15775), retrouvée à la base aérienne 102 de Dijon et restituée au musée de l'air de l'espace le 14 septembre 2016 ;
- 32. *Combats Cigognes et Sioux* de Paul Langellé, dessin (INV 15966), retrouvé 22 novembre 2012 dans le bureau du directeur de la sécurité aéronautique sur la base aérienne 107 de Villacoublay et restituée au musée en janvier 2014

Musée de l'Armée :

14 rue Saint-Dominique, chef d'état-major de l'armée de terre :

- 33. Casque d'officier de carabinier (inv. 64931)
- 34. Sabre de canonnier monté modèle 1829, 1852 (inv. 082751).

13 place Joffre, Centre de doctrine et d'enseignement du commandement

- 35. Buste de Napoléon à Sainte-Hélène (6944 / Db 59)

Musée du Louvre – département des peintures

« Ministère de la guerre pour le commandement des régions »

36. *Vue du lac d'Annecy, en Savoie* d'Auguste Adrien Dree, peinture (INV 3781) retrouvée dans les salons de représentation du général commandant de l'Armée à Tours en 2002. Revenu au Louvre en 2004 ;
37. *Vue de la forêt de Pontgibaud* de Catherine Empis, peinture (INV 4348) retrouvée à Bordeaux en 2000 ;
38. *Vue du Campo Vaccino à Rome* d'après Claude Gellée, peinture (INV 4728) déposée au musée des beaux-arts de Lille où il a été détruit dans un incendie en 1916 ;
39. *William Wallace sous les habits d'un barde écossais s'introduit dans le château de Durham* d'Auguste Jacques Regnier, peinture (INV 7395), retrouvée en 2014 au musée de Picardie à Amiens ;
40. *Ruines de Karnak à Thèbes* du Comte de Bouère, peinture (INV 5527), identifiée en 2023 en vente publique et restitué au Louvre en avril 2024.

Service historique de la défense

1 place Thomas d'Aquin, Inspection générale de l'armée

Œuvre retrouvée au sous-sol dans la résidence de l'IGAT en 2014 :

41. *Vue de Nam-Dinh, mars 1883*, aquarelle (B 480)

75 rue du Parc à Orléans à la Direction du service national et de la jeunesse

Œuvre retrouvée à Matignon et restituée en 2012 :

42. *Siège de Toulon* de P. Plumereau (B 86 bis)

14 rue Saint-Dominique, cabinet

Œuvres retrouvées dans les réserves du service historique de la défense :

43. *Ville de Briançon* de Trinquet, aquarelle (B346 bis)
44. (SHG 155 bis)

Quartier Ingénieur-Général-Jayat à Versailles, Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres

Œuvres retrouvées sur leur lieu de dépôt :

45. *Combat d'Arcis*, aquarelle (B 193)
46. *Bataille de Jemmapes* (B 595 bis).

Annexe 5 : plaintes déposées²⁶

Mobilier national

14 rue Saint-Dominique, ministre

Plainte déposée le 14 avril 2023

1. Coupes de surtout de table (GML 4484/4)
2. Coupes de surtout de table (GML 4484/12), vues pour la dernière fois en 1984.
3. Applique en bronze ciselé et doré (GML 50/9)
4. Applique en bronze ciselé et doré (GML 50/10)

129 rue de Grenelle, hôtel des Invalides, état-major de l'armée de l'armée de terre

Plainte déposée le 7 février 2004

5. Pièce de tenture en moquette d'Abbeville, fond cramoisi parsemé de fleurs de lys jaune (GMT 2206/12)

1 place Alphonse Laveran (école d'application des services de santé des armées)

6. Vase GML (776/005)

Musée relevant du ministère des armées :

Musée de l'air et de l'espace

26 boulevard Victor, état-major de l'armée de l'air

Plainte déposée le 20 janvier 2014 pour le dépôt du musée de l'air et de l'espace :

7. *Recrutement dans l'armée de l'air* de Delfo, affiche (INV 4569)

Musée de l'Armée

129 rue de Grenelle, gouverneur militaire de Paris

Plainte déposée le 8 juillet 2022 :

8. *Les adieux de Lariboisière à son fils* de Chrétien, peinture (inv 644)
9. *Nicolas de l'Hospital, Duc de Vitry*, anonyme, peinture (inv 399526)
10. *Passage de la Bérésina* de Adam Victor Jean, peinture (inv 399527)
11. *Trophées du 2e corps, octobre 1916* de François Flameng, peinture (inv 1006C1)
12. Pendule en bronze à balancier (inv 12359)
13. *La Halte. Cuirassier vérifiant son packaging* de Pressig H., peinture (inv 19225)
14. Médaille de l'Union des sociétés d'instruction de Henri Alfred Auguste Dubois, pièce de monnaie (inv 03294)

2 boulevard des Invalides, gouverneur des Invalides

²⁶ Par déposant et lieu de dépôt.

Plainte déposée le 26 mars 2015 :

15. 1 hallebarde (9295, cote Da 64)

16. 1 hallebarde (9295, cote Da 64)

13 place Joffre, Centre de doctrine et d'enseignement du commandement

Plainte déposée le 8 juillet 2022 :

17. Canon (INV 4546-1)

18. Canon (INV 4546-2 1)

Musées relevant du ministère de la culture :

Ilot Saint-Germain

Plaintes déposées en 2004 pour 2 dépôts du château de Versailles :

19. *Prise de Menin par le général Souham, 24 octobre 1793* de Victor Adam, peinture (MV 2329)

20. *Portrait de François Christophe Kellermann, duc de Valmy* d'après Antoine Joseph Ansiaux, peinture (MV 1138)

14 rue Saint-Dominique, hôtel de Brienne

Plaintes déposées en 2004 pour 2 dépôts du musée du Louvre-DAGER :

21. *Portrait de Caracalla*, enfant, marbre (MR 605)

22. *Buste de César* (MR 601)

129 rue de Grenelle, résidence et jardin du gouverneur militaire de Paris

Plainte déposée pour 1 dépôt du musée d'Orsay :

23. *Trois enfants dansant* de Moreau-Vauthier, bronze (CHB 428) volé en 1989

Dépôts de plaintes non associés à une opération de récolement

Mobilier national

Administration centrale ou déposants/lieux non identifiés/imprécis

24. Pendule (GML 4426)

25. Pendule (GML 4421)

26. Pendule (GML 4417)

Délégation au patrimoine de la marine :

2 place de la Concorde, hôtel de la marine

Plaintes déposées le 7 décembre 2015 :

27. 2 appliques à 2 lumières (2195/FON ; 2196/FON)

28. 2 appliques à 3 lumières (3033/FON ; 3034/FON)

29. Paire de chenets en bronze doré (0818/FON ; 0819/FON)

30. Fauteuil époque Louis-Philippes (0739/FON)

31. *A la gloire de la France* de Johan Briede, dessin (1052/FON)

Délégation du patrimoine de la marine /Centre des monuments nationaux :

2 place de la Concorde, hôtel de la marine

Plainte déposée le 31 janvier 2024 :

32. Lustre (D-0176/FON)

33. Pelle d'âtre (D-2933/FON)

Annexe 6 : plaintes à déposer²⁷

Service historique de la défense

1 place Saint-Saint-Thomas d'Aquin, inspection de l'armée de terre :

1. Passage du Danube à Vienne en 1805, aquarelle (GR 7 M B 136)

Musée du réseau du ministère de la Culture :

Hôtel des Invalides à Paris : plaintes pour 3 dépôts du musée du Louvre – Sculptures

2. *Anges* de Joseph Sylvestre Brun, sculpture (ENT 1960.01 à 02)
3. *Jésus prêchant* de Joseph Sylvestre Brun, sculpture (ENT 1960.03 à 05)
4. *Les quatre évangélistes* de Joseph Sylvestre Brun, sculpture (ENT 1960.06 à 07)

²⁷ Par déposant et lieu de dépôt ou service dépositaire

Annexe 7 : implantations historiques du ministère des armées n'accueillant plus de dépôts

Adresses	Services	Dates d'arrivée	Dates de départ	Transfert sur un autre site	Précisions
PARIS 5					
1 place Alphonse Laveran	Direction centrale du service de santé des armées, Inspection du service de santé des armées	Ancien bien ecclésiastique. Hôpital militaire depuis 1789.		Hexagone Balard	
74 boulevard Port-Royal	Hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce	1796		Fermé	
60 boulevard Saint-Germain	État-major des armées, états-majors de l'armée de terre, inspection des armées	Acquisition du 06/12/1816		Hexagone Balard	Cession
PARIS 7, Îlot Saint-Germain					
Hôtel de Brienne, 14 rue Saint-Dominique	Ministre et cabinet	Acquisition du 06/12/1816	-	-	-
Hôtel de Bourbon-Busset, 16 rue Saint-Dominique	Secrétariat d'Etat aux anciens combattants et à la mémoire	Acquisition du 06/12/1816	-	-	
10 rue Saint-Dominique	Secrétariat général pour l'administration	Acquisition du 06/12/1816		Hexagone Balard	
12 rue Saint-Dominique		Acquisition du 06/12/1816			

Adresses	Services	Dates d'arrivée	Dates de départ	Transfert sur un autre site	Précisions
231 boulevard Saint-Germain	Direction de la fonction militaire et des affaires juridiques	Acquisition du 06/12/1816		Hexagone Balard	Cession
PARIS 7					
3 avenue Octave Gréard	Inspection de la marine nationale, inspection des armées	Toute propriété depuis le 28/12/1908		14 rue Saint-Dominique	Cession
Pavillon de Penthemont, 37 rue de Bellechasse	Secrétaire d'État chargée des anciens combattants et de la mémoire	Toute propriété depuis le 03/09/1830		16 rue Saint-Dominique	Cession
Hôtel de l'Artillerie, 1 place Thomas D'Aquin	Contrôle général des armées, inspection de l'armée de terre	Toute propriété depuis le 13/11/1796		Hexagone Balard	Cession
Paris 7, résidences de fonction					
17 boulevard de La Tour-Maubourg	Commissariat de l'armée de terre de Paris, direction générale de l'armement, chef d'état-major de la marine	Toute propriété depuis le 24/05/1670		-	-
Hôtel des Invalides, 129 rue de Grenelle	Secrétariat d'Etat, chef d'état-major de l'armée de terre, gouverneur militaire de Paris	Toute propriété depuis le 24/05/1670		-	-
Hôtel des Invalides, 4 boulevard des Invalides	Commissariat de l'armée de terre	Toute propriété depuis le 24/05/1670		-	-

Adresses	Services	Dates d'arrivée	Dates de départ	Transfert sur un autre site	Précisions
Ecole militaire, 13 place Joffre	Chef d'Etat-major des armées, Inspection générale de l'armée de terre, carré de la Marine, Centre de doctrine et d'enseignement du commandement, chapelle Saint-Louis	Toute propriété depuis le 22/01/1751		-	-
Paris 8					
Hôtel de la Marine, 2 place de la Concorde	Etat-major de la marine nationale	Toute propriété depuis le 21/06/1757		Hexagone Balard	Transfert au centre des monuments nationaux le 18/12/2015
Caserne de la Pépinière, rue de Laborde	Service de l'intendance militaire	Toute propriété depuis 1808			Cession du 24/06/2014
Paris 12					
Caserne de Reuilly, 34 rue de Chaligny	Inspection du service de santé pour l'armée de terre, inspection du service de santé des armées	Acquisition du 07/08/1832		Fort neuf de Vincennes Cours des Maréchaux, Paris	Cession
Paris 13					
Caserne Lourcine, 37 boulevard de Port Royal	Direction centrale du commissariat de l'armée de terre	Acquisition du 30/08/1805		5 bis, avenue de la Porte de Sèvres PARIS	Cession
Hexagone Balard : Paris 15					

Adresses	Services	Dates d'arrivée	Dates de départ	Transfert sur un autre site	Précisions
60 boulevard du Général-Valin	SGA, Direction des affaires juridiques, CEMAT	2015		-	-
26 boulevard Victor	DGA	2015		-	-
5 bis avenue de la Porte de Sèvres	Etat-major des armées, Contrôle général des armées	2015			
En Ile-de-France et en région					
Rocade Est - Échangeur de Guerry, Bourges	Direction générale de l'armement : techniques terrestres				
27 boulevard de Stalingrad, Malakoff	Direction centrale de l'armée de terre	Occupation militaire depuis la loi du 03/04/1841 (ceinture de Thiers)		Hexagone Balard	Le site du Fort de Vanves est étatique et occupé par les armées
75 rue d Parc Quartier Bellecombe, Orléans	Direction du service national de la jeunesse	Acquisition du 30/06/1913			
Quartier Ingénieur-Général-Jayat, Versailles	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres ; Direction centrale de l'armée de terre	Toute propriété depuis le 06/09/1870			

Adresses	Services	Dates d'arrivée	Dates de départ	Transfert sur un autre site	Précisions
3 rue de l'Indépendance-américaine, Versailles	Direction centrale du service d'infrastructure de la Défense	Toute propriété depuis le 02/03/1832			Occupé par la DCSID depuis 2005, anciennement par la Direction centrale du Génie (DCG) et encore avant par l'Ecole supérieure du génie militaire (ESGM)